

Des moyens pédagogiques adaptés :

- 1 salle de code
- 1 Lecteur DVD
- Boîtiers de code
- Support papier (grille questionnaire)
- Paperboard
- Tables + Chaises
- Logiciel Code Rousseau
- Logiciel PRINTEL
- Livret d'accueil
- Fiche de suivi par élève
- Véhicules adaptés à la conduite en formation

Une équipe pédagogique à votre disposition :

- FRANIK Jean François
- PHILIPPEAU Marc
- LECOURT Marc
- GUCATI Perrine
- BONBOIRE Philippe

Votre responsable pédagogique en charge des relations avec les élèves :

- POUTRELLE Catherine



PROGRAMME DE FORMATION REMC AM

Préambule et Prérequis

- Que vous soyez ou non titulaire d'un permis de conduire, vous pouvez conduire un cyclomoteur de 50 cm³ ou 4 kw ou une voiturette sans formalité particulière
- Formation de 7 heures minimum
- Accessible dès l'Age de 14 ans

Compétence 1 : Sensibilisation aux risques

- Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite de cyclomoteur
- La vitesse et ses conséquences

Compétence 2 : Formation pratique hors circulation

- Connaissance des équipements indispensables à la conduite et de leurs rôles
- Connaissances des principaux organes du cyclomoteurs, des contrôles indispensables du véhicule pour son entretien et le maintien de la sécurité
- La maîtrise technique du véhicule hors circulation

Compétences 3: Formation pratique en circulation

L'élève devra apprendre à maîtriser :

- Démarrage du cyclomoteur et insertion dans la circulation
- Ralentissement et immobilisation du cyclomoteur
- Recherche des indices utiles à la circulation (signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers)
- Adaptation de l'allure à l'environnement et maîtrise des distances de sécurité
- Choix de sa position sur la chaussée
- Franchissement des différents types d'intersections
- Changement de direction



PROGRAMME DE FORMATION REMCA / A1 / A2 2/2

Compétence 1 : Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevées, hors circulation.

- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipements du motard.
- Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.
- Maîtriser et déplacer la machine (sans aide du moteur)
- Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine. Descendre de la machine en sécurité
- Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances
- Monter et rétrograder les rapports de vitesse
- Maîtriser la réalisation d'un freinage
- Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité
- Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager)
- Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique)
- Maîtriser les techniques d'inclinaison
- Réaliser un freinage d'urgence

Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans de conditions normales

- Connaître et respecter les règles de circulation
- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux roues)
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de direction
- Adapter l'allure aux situations
- Tourner à droite et à gauche en agglomération
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Franchir les carrefours à sens giratoire et les ronds-points

Compétences 3 :

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser, être dépassé
- Négocier les virages de la façon la plus sécurisante
- Communiquer avec les autres usagers
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, ...

Compétences 4 :

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de façon autonome
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident: protéger, alerter, secourir
- Connaître les dispositifs d'aide à la conduite (ABS, aides à la navigation, régulateur et limiteur de vitesse...)
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
- Pratiquer l'écoconduite



Programme de Formation Permis A A1 et A2 1/2

1/ Préambule

- Le permis A1 permet de conduire des deux-roues motorisés de 50 à 125 cm³
- Le permis A2 est destiné à tous les conducteurs de motocyclettes, dès 18 ans, avec ou sans side-car, d'une puissance n'excédant pas 35 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,2 kW/kg. Ces motocyclettes ne doivent pas être issues d'un modèle développant plus de 70kW.
- La catégorie A du permis de conduire permet la conduite de toutes les motocyclettes et tricycles ainsi que les quadricycles à moteur d'une puissance maximum de 15 kW.

2/ Les prérequis

- Permis A1 : Avoir minimum 16 ans et être titulaire de l'ASSR 2 ou l'ASR
- Permis A2 : Avoir minimum 18 ans
- Permis A : Avoir minimum 24 ans, Avoir minimum 20 ans si permis A2 depuis plus de 2 ans et une formation obligatoire de 7 heures

3/ Public visé

Tous publics

4/ La durée de la formation

- 7 heures de conduite sont requises pour le permis A1
 - Vous devrez justifier d'un minimum de 20 heures de leçons, dont 8 sur piste et 12 sur route pour le permis A2 et A
- Si vous êtes titulaire du permis A1 (A1 avant le 1er mars 1999), vous permettant de conduire une motocyclette légère d'une cylindrée n'excédant pas 125 cm³, la durée minimale des leçons est ramenée à 15 heures, dont 5 sur piste et 10 sur route.

5/ Les objectifs de la formation

une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation

une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :

- dispositions légales en matière de circulation routière
- le conducteur
- la route
- les autres usagers de la route
- réglementation générale et divers
- précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- équipements de sécurité des véhicules
- règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement



PROGRAMME DE FORMATION B ET AAC 2/2

Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures
- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- Démarrer et s'arrêter
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
- Utiliser la boîte de vitesses
- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
- Regarder autour de soi et avertir
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de direction
- Adapter l'allure aux situations
- Tourner à droite et à gauche en agglomération
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Franchir les carrefours à sens giratoire et les ronds-points
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

Compétences 3 :

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser, être dépassé
- Passer les virages et conduire en dénivelé
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

Compétences 4 :

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de façon autonome
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident: protéger, alerter, secourir
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS, aides à la navigation...)
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
- Pratiquer l'écoconduite



Programme de Formation Permis B et AAC 1/2

1/ Préambule

Le permis B permet la conduite de :

- véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises,
- véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).

Le permis B autorise à conduire les mêmes véhicules avec une remorque :

- si le PTAC de la remorque est ≤ à 750 kg
- si le PTAC de la remorque + PTAC du véhicule tracteur est ≤ à 3,5 tonnes

2/ Les prérequis

- avoir minimum 17 ans ou 15 ans pour la conduite AAC
- Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR

3/ Public visé

Tous publics

4/ La durée de la formation

20 heures (minimum légal obligatoire)

5/ Les objectifs de la formation

une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation

- une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :

dispositions légales en matière de circulation routière
le conducteur

la route

les autres usagers de la route

réglementation générale et divers

précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule

éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite

équipements de sécurité des véhicules

règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement



PROGRAMME DE FORMATION REMC 3/3
(Référentiel pour l'Éducation à la mobilité Citoyenne)

Conditions de réussite

Sont déclarés admissibles à l'épreuve pratique, les candidats ayant réussi l'épreuve théorique générale (code de la route).

L'épreuve du **code de la route** est déclarée réussie lorsque le candidat obtient un nombre de réponses justes supérieur ou égal à 35 sur un total de 40 questions, numérotées de 1 à 40 pour chaque série.

Les candidats ayant obtenu un résultat favorable à l'épreuve théorique générale conservent le bénéfice de leur admissibilité pour 5 épreuves pratiques par catégorie pendant un délai maximum de cinq ans.

En cas de succès à l'épreuve théorique générale (code de la route) ou à une épreuve pratique des catégories du permis de conduire, le candidat ne peut se présenter à l'épreuve suivante dans un délai inférieur à 2 jours (date à date).

PROGRAMME DE FORMATION REMC 2/3
(Référentiel pour l'Education à la mobilité Citoyenne)

Sont également traités les risques spécifiques liés
à l'inexpérience d'autres usagers de la route
aux usagers les plus vulnérables mais aussi ceux ayant trait
aux caractéristiques spécifiques de certaines catégories de véhicules et aux différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs.

Enfin, les élèves doivent connaître

les précautions à prendre en quittant le véhicule
les facteurs de sécurité concernant le chargement de ce véhicule et les personnes transportées
les règles d'une conduite respectueuse de l'environnement (niveau sonore, consommation de carburant et émissions de gaz à effet de serre)

la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.
Cette formation peut être suivie de façon traditionnelle ou sous forme de stage accéléré.

Les âges de présentation à l'épreuve théorique

L'âge minimal requis pour se présenter au **code de la route** (ETG) est fixé à :

16 ans pour les candidats au permis A1 et au permis B1

15 ans pour les candidats au permis B suivant une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC)

17 ans pour les autres candidats au permis B ou les candidats au permis de conduire de la catégorie A2.

PROGRAMME DE FORMATION REMC 1/3

(Référentiel pour l'Education à la mobilité Citoyenne)

Le REMC est le socle commun de tout programme d'éducation et de formation
Les grands enjeux éducatifs portent particulièrement sur :

L'accidentalité des jeunes de 14 à 25 ans
L'accidentalité liée à l'usage de deux-roues motorisés
La sécurité des usagers vulnérables
La lutte contre l'usage de substances psychoactives associé à la mobilité
La poursuite de la baisse des vitesses moyennes enregistrées
la mobilité durable et citoyenne
le risque routier professionnel
le vieillissement de la population

Le REMC s'articule autour de quatre compétences globales :

assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnellement et en sécurité
préparer ses trajets et conduire le véhicule dans les situations de circulation simples ou complexes
prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système homme-véhicule-environnement,
prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives



PROGRAMME DE FORMATION REMC B

Référentiel pour l'Éducation à la mobilité Citoyenne B

Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures
- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- Démarrer et s'arrêter
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
- Utiliser la boîte de vitesses
- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
- Regarder autour de soi et avvertir
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans de conditions normales

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de direction
- Adapter l'allure aux situations
- Tourner à droite et à gauche en agglomération
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Franchir les carrefours à sens giratoire et les ronds-points
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

Compétences 3 :

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser, être dépassé
- Passer les virages et conduire en déclivité
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

Compétences 4 :

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de façon autonome
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident: protéger, alerter, secourir
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS, aides à la navigation...)
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
- Pratiquer l'écoconduite

Nos RDV Post Permis



Se former après le permis permet de rester un conducteur responsable et vigilant. Pour cela, des stages post-permis sont ouverts à tous.

Le déroulement des stages

Ces formations comprennent des phases de conduite et d'animation en salle ou uniquement des ateliers en salle.

Les stagiaires seront formés à partir de cas concrets centrés sur les thèmes de la vitesse, de l'alcool, de la fatigue et de la vigilance.

Les évolutions en matière de réglementation, d'infrastructures et de techniques automobiles sont particulièrement traitées dans les stages seniors.

Objectifs

Ces stages permettent d'échanger sur son expérience de la conduite, d'appréhender les limites du système de circulation et de comprendre que la conduite est une activité sociale, nécessitant le respect de normes



Les différentes étapes d'évaluation au sein d'AMJ FORMATION :

- 1/ Evaluation de départ pour estimer la formation nécessaire de l'élève et le nombre d'heures prévisionnelles nécessaires.
- 2/ Evaluation pratique est possible pour certains élèves (changement d'auto-école, échec à l'examen)
- 3/ Suivi pédagogique et évaluation régulière
- 4/ Evaluation de fin de formation avec un examen « blanc » dans les conditions de l'examen
- 5/ Formation Post Permis possible

Document titled 'FICHE POUR L'ÉVALUATION DE DÉPART' showing a grid for recording driving skills and theoretical knowledge scores for various categories (e.g., 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100).

Document titled 'FICHE POUR L'ÉVALUATION DE DÉPART' showing a grid for recording driving skills and theoretical knowledge scores for various categories (e.g., 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100).

Document titled 'FICHE POUR L'ÉVALUATION DE DÉPART' showing a grid for recording driving skills and theoretical knowledge scores for various categories (e.g., 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100).

Document titled 'FICHE POUR L'ÉVALUATION DE DÉPART' showing a grid for recording driving skills and theoretical knowledge scores for various categories (e.g., 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100).

Procédé d'évaluation préalable à votre formation à la conduite et à la sécurité routière

Pour débuter la formation une évaluation de vos compétences, d'une 1 heure en véhicule, est réalisée.

Parcours de formation

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours de formation accompagné d'une proposition chiffrée.

Cette évaluation portera sur :

- vos prérequis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule ;
 - vos expériences vécues en tant qu'utilisateur de la route ;
 - vos compétences psychomotrices ;
 - vos motivations.
- Cette évaluation est réalisée au moyen d'un questionnaire et d'un véhicule adapté.

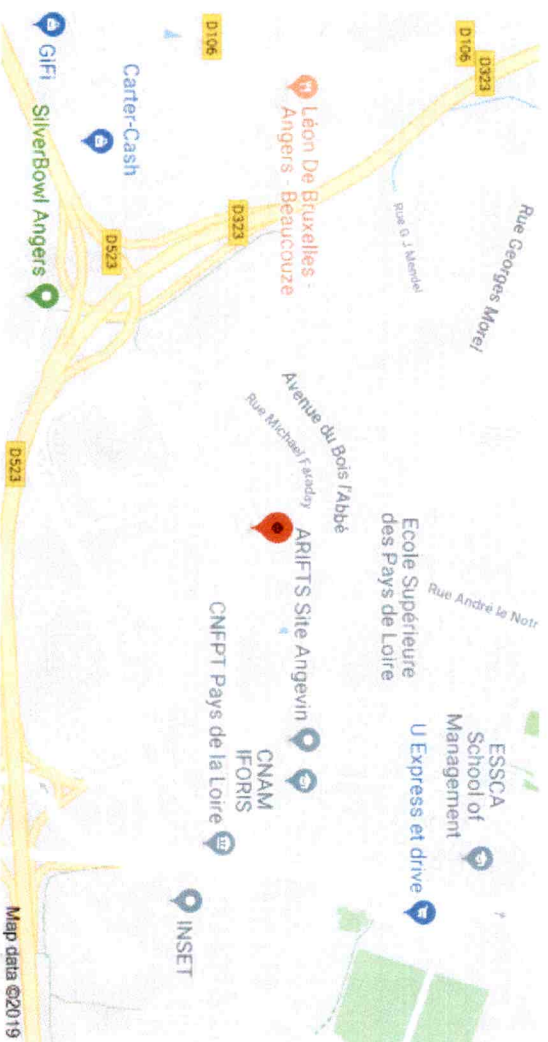
Information du public

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.

[illegible]



PISTE MOTO



- La piste de moto est utilisée pour les cours d'entraînement et le point de départ de la circulation.
- Elle se trouve avenue PATTON tout proche de notre agence.
- Le lieu de RDV avec le moniteur moto est fixé à l'autoécole ou directement à la piste.
- La piste est totalement privée et non partagée avec d'autres. Chaque moniteur peut avoir jusqu'à 4 élèves.
- Elle peut être utilisée du lundi au samedi de 8h à 19h.
- Nous avons un local et des WC disponibles pour les élèves.



Les Enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire 4/4

Déroulement de l'examen pratique

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : L'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire:

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ 5 min
- Réaliser deux manœuvres particulières, un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur OU à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question de premiers secours.
- Appliquer les règles du code de la route , notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentale devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.



Les Enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire 3/4

Déroulement de l'examen théorique

Conditions de réussite

Sont déclarés admissibles à l'épreuve pratique, les candidats ayant réussi l'épreuve théorique générale (code de la route).

L'épreuve du **code de la route** est déclarée réussie lorsque le candidat obtient un nombre de réponses justes supérieur ou égal à 35 sur un total de 40 questions, numérotées de 1 à 40 pour chaque série.

Les candidats ayant obtenu un résultat favorable à l'épreuve théorique générale conservent le bénéfice de leur admissibilité pour 5 épreuves pratiques par catégorie pendant un délai maximum de cinq ans.

En cas de succès à l'épreuve théorique générale (code de la route) ou à une épreuve pratique des catégories du permis de conduire, le candidat ne peut se présenter à l'épreuve suivante dans un délai inférieur à 2 jours (date à date).



Les Enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire 2/4

Déroulement de la formation

➤ La formation se déroule de la manière suivante :
L'élève doit obligatoirement suivre un cours sur la signalisation routière et sur les règles de circulation avant de débiter sa formation pratique.

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance. Ainsi, l'élève passe du comprendre au réussir et du réussir au comprendre.

Cette alternance entre l'acquisition des connaissances et de la pratique présente de nombreux avantages car le processus d'apprentissage est plus rapide. Elle permet :

- une meilleure mémorisation des règles ;
- une meilleure assimilation des règles et des comportements à adopter ;
- une meilleure intégration des savoirs, des savoir-faire et des savoirs-être ;
- une meilleure compréhension, car les connaissances acquises sont graduellement mises en pratique sur la route ;
- les transferts des connaissances vers les savoir-faire et inversement se font plus naturellement.



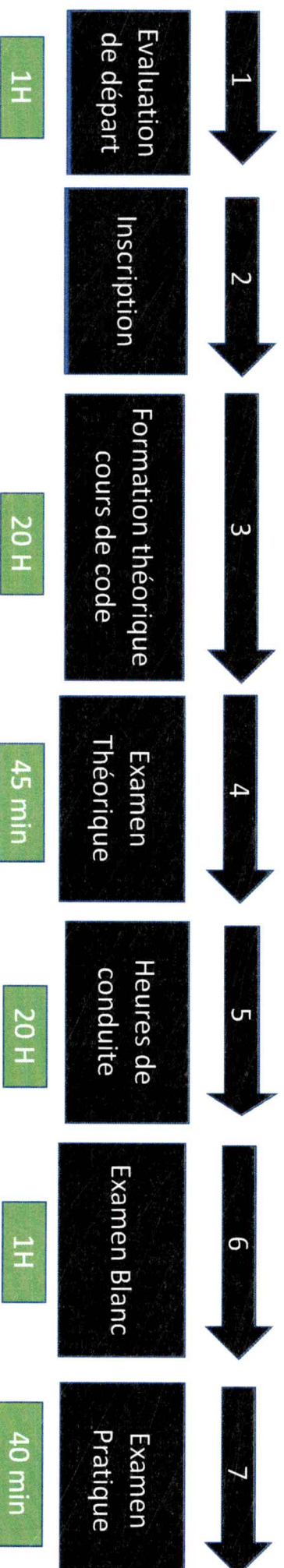
Les Enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire 1/4

Enjeu de la formation préparatoire

L'enjeu principal est d'amener tout usager de la route à adopter une conduite responsable, c'est-à-dire respectueuse des autres usagers, respectueuse de l'environnement.

- La formation doit permettre à tout usager :
 - de prendre conscience des facteurs de risque ;
 - de comprendre les interactions entre ces facteurs ;
 - de prendre en compte lors de la conduite de ses capacités et de ses limites ;
 - d'adopter une conduite apaisée ;
 - de comprendre l'interaction entre l'homme / le véhicule / l'environnement.
- La formation :
 - favorise la prise de conscience des risques ;
 - permet d'accroître ses capacités d'auto-évaluation sur ses points forts et ses faiblesses ;
 - permet de faciliter la mise en place de stratégies individuelles pour une conduite plus sûre.
- La formation facilite :
 - la mémorisation des règles ;
 - l'assimilation des règles et des comportements à adopter ;
 - la compréhension, notamment avec l'alternance entre la théorie et la pratique qui permet de mettre en pratique sur la route les connaissances acquises ;
 - les transferts des connaissances vers les savoir-faire et inversement.

Le Parcours de formation Nom : Prénom:



Formation Théorique

- La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » peut être suivie à votre rythme, soit :
- Dans l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant
 - Via Internet(code en ligne)

Formation Pratique

- Pendant la phase pratique vous serez amené à circuler :
- En ville
 - En rase campagne
 - Sur autoroute
 - Par temps dégradé le cas échéant (pluie, brouillard, neige ...)
 - De nuit

Cours obligatoires

Votre présence est obligatoire pour les cours collectifs sélectionnés. Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Ex de thèmes abordé : L'alcool et stupéfiants – Défaut du port de la ceinture de sécurité – La vitesse – Téléphone au volant – La fatigue



Le Parcours de formation

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité, de la motivation...

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En vous engageant dans cette formation à la conduite et à la sécurité routière au travers de la signature du contrat, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation théorique et pratique suivant :

Après avoir réalisé une évaluation d'entrée pour définir le programme de formation, chaque élève pourra évoluer dans son parcours individuellement mais aussi collectivement.

1/ Le parcours de formation théorique

- Des cours de code collectif au sein de l'auto-école EVRE ET LOIRE CONDUITE
- Des cours de code individuel avec un accès personnel sur internet
- Des cours collectifs en fonction d'un planning établi sur des grands thèmes tels **que l'alcool, stupéfiants, défaut de port de la ceinture et autres distracteurs**. Ces cours sont dispensés par un enseignant de conduite

2 Le parcours de formation pratique

- Un apprentissage personnalisé et individuel progressif respectant les compétences à acquérir.
- 4 grandes étapes seront abordées progressivement:
 - **MAÎTRISER** le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
 - **APPRÉHENDER** la route et circuler dans des conditions normales
 - **CIRCULER** dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
 - **PRATIQUER** une conduite autonome, sûre et économique



REGLEMENT INTERIEUR 1/5



Afin que votre formation se déroule dans de bonnes conditions, certaines règles sont à respecter.

Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une des sanctions ci-après désignées par ordre d'importance :

Avertissement oral

Avertissement écrit

Suspension provisoire

Exclusion définitive de l'établissement

Le responsable de l'établissement peut décider d'exclure un élève à tout moment du cursus de formation pour un des motifs suivants :

Non-paiement

Attitude empêchant le bon déroulement de la formation.

En cas de non-respect ou d'insulte de la part d'un élève, à l'encontre du personnel enseignant ou du secrétariat, la Direction déposera une plainte et le contrat de formation sera immédiatement rompu.